

Commune de VERS-SUR-SELLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 novembre 2021

Affiché le 03/12/2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard DUSSART, Maire.

Présents : Mesdames SALOMÉ et LEFEBVRE, Messieurs JEUNIAUX, GUY, POURNY, CANDELIER et JACQUESSON.

Absents excusés : Monsieur CAPRON ayant donné procuration à Monsieur DUSSART, Mesdames, ALIGNER, et GAPENNE et Messieurs RIQUIER et RICHARD.

Secrétaire de séance : M JACQUESSON

Date de la convocation : 24 novembre 2021

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour ; avenant à la convention avec le syndicat de voirie et signature de la nouvelle convention avec la CAF.
Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cet ajout.

Ordre du jour.

1) **Approbation du compte rendu de la séance du 30 septembre 2021.**

Sans aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) **Délibération**

Délibération	N° 21/11/01
---------------------	--------------------

Objet : décision modificative 6/2021

Monsieur le Maire expose que les travaux d'enrobé au cimetière sont en cours et qu'il convient par conséquent de prévoir le règlement de la facture de la société Eiffage dont le devis s'élève à 21 697.92€, d'autre part la Trésorerie nous demande de provisionner, à hauteur de 15% minimum, au compte 6817 les créances de plus de 2 ans.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonct	Invest.	R				0.00 €	21 698.00 €	21 698.00 €
023/023	Virement section investissement	Fonc.	D				0.00 €	21 698.00 €	21 698.00 €
2128/21	Autres agenc. et aménag.	Invest.	D				0.00 €	21 698.00 €	21 698.00 €
615221/011	Bâtiments publics	Fonc.	D				3 543.11 €	-22 148.00 €	-22 148.00 €
6817/68	Dot.aux Provis.déprec.actifs	Fonc.	D				0.00 €	450.00 €	450.00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	3 543.11 €	21 698.00 €	21 698.00 €
Recettes	0.00 €	21 698.00 €	21 698.00 €
Différence (D-R)	3 543.11 €	0.00 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité la décision modificative présentée.

Délibération	N° 21/11/02
---------------------	--------------------

Objet : nomination des agents recenseurs

Le Maire expose que l'INSEE lance la campagne de recensement de la population 2021 reportée en 2022 du fait de la crise sanitaire.

La commune de VERS SUR SELLE est concernée par le recensement de la population du 20 Janvier au 19 Février 2022.

Monsieur le Maire propose de nommer comme agents recenseurs M JEANSONI Dominique et Mme FRETE Florine, ils percevront chacun une rémunération brute de 667€ (dotation de l'Etat de 1 335€).

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré approuvent à l'unanimité la nomination et la rémunération des agents recenseurs telles que présentées.

Délibération	N° 21/11/03
---------------------	--------------------

Objet : approbation du règlement budgétaire et financier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU :

- L'article L2121-29 Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le décret n°2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, applicable aux communes,
- Le décret n°2015-1899 du 30/12/2015 portant application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 07/08/2015
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 30/11/2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,

CONSIDERANT :

- Qu'à compter du 1er janvier 2022, dans le cadre de la M57, il convient d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier, fixant notamment les règles de gestion applicables aux crédits pluriannuels,
- Qu'il est décidé d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de VERS SUR SELLE tel que présenté en annexe à la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- adopte le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de VERS SUR SELLE

Délibération	N° 21/11/04
---------------------	--------------------

Objet : Programme Pluriannuel des Investissements 2022-2026 (PPI)

Monsieur le Maire expose que Amiens Métropole propose quatre programmes de travaux dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements 2022-2026, la commune doit définir ses priorités parmi ces projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient l'ordre suivant :

- 1) Route de Conty, revêtement des trottoirs.
- 2) Côte de Vers : aménagement réducteur de vitesse.
- 3) Place du 8 mai 1945, réaménagement.
- 4) Chemin de Dury élargissement des trottoirs.

Délibération	N° 21/11/05
---------------------	--------------------

Objet : avenant à la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie au syndicat de voirie.

Monsieur le Maire explique que la Convention de mise à disposition du Syndicat de Voirie du Sud Amiénois de l'employée administrative avec un forfait annuel de 100 heures n'a pas été suffisant pour la période du 01/10/2020 au 30/09/2021 et qu'il convient par conséquent d'établir un avenant pour 90 heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil donnent un avis favorable à cette demande et autorisent Monsieur le Maire à établir et à signer l'avenant.

Délibération	N° 21/11/06
---------------------	--------------------

Objet : Convention Territoriale Globale (CTG).

En octobre 2020 la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme a informé la commune que les Contrats Enfance Jeunesse signés sur le département de la Somme ne seront plus renouvelés à leur échéance et remplacés par :

- la Convention Territoriale Globale (CTG), c'est-à-dire le nouveau cadre partenarial permettant la définition d'un projet de territoire répondant aux besoins des familles,
- les Bonus Territoire (BT), soit le nouveau dispositif financier prenant le relais des financements accordés dans le cadre des CEJ

Pour faciliter les démarches des communes de la métropole d'Amiens, la Caf a entrepris des échanges avec M. Gest depuis janvier 2021 pour qu'une convention intercommunale soit signée permettant ainsi la continuité des financements pour toutes les communes d'Amiens Métropole concernées.

Cette convention doit être signée par le maire de chaque commune bénéficiaire avant le 31 décembre afin d'assurer une continuité dans le versement des aides de la CAF à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer cette convention.

Présentation des DIA reçue depuis le dernier Conseil :

Monsieur le Maire présente les dernières déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune.

10 le Culmont	RIQUIER/ MERANGER	R 394
14 rue Clovis	ABDESMED/EVRARD	ZE 140-148-165
rue A Manessier	LJ IMMO/ SEMEDO GOMES	ZE 225-237
rue R Bonheur	IJ IMMO/AFKIRI Nagem	ZR 198
1 rue du tour des Haies	PIERRET/BEAUGEOIST	AD 68-118
22 rue du moulin	BEVILACQUA CADART/BERGER	AH 170
12 rue Charlemagne	BECQUE/ GUILLOUET	ZE 128

Situation sanitaire et animations :

Suite à l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021, imposant le pass-sanitaire et le port du masque pour tout rassemblement, la question a été posée du maintien ou du report des animations prévues pour ce mois de décembre.

En ce qui concerne l'inauguration du buste d'Emmanuel Bourgeois prévue le 11 décembre, il est décidé de reporter à une date ultérieure les animations prévues afin de pouvoir maintenir le caractère festif de l'évènement.

Pour les animations de Noël dans le cadre du Téléthon, la calèche sera bien présente, les enfants se verront remettre une confiserie et les aînés leur colis de Noël, mais il est décidé de supprimer les boissons chaudes et pâtisseries dont la consommation obligerait à retirer le masque.

Mélo danse :

L'animatrice de Mélo danse a fait une demande de mise à disposition de la salle communale deux demi-journées par semaine dans le cadre de formation de jeunes au métier de l'animation sportive.

Les membres du Conseil acceptent cette demande si une compensation financière est versée à la commune pour couvrir les charges.

Le Maire et les Adjointes la recevront vendredi lors de leur permanence afin de définir les besoins pour établir une convention.

Méthaniseur de Saleux :

Dix agriculteurs des communes environnantes se sont associés pour installer un méthaniseur à Saleux. Une enquête publique va avoir lieu prochainement et une réunion de présentation du projet à lieu ce samedi 4 décembre à l'espace Eugène Viander.

PPI chemins ruraux :

M le Maire explique qu'il existe également un programme pluriannuel des investissements d'Amiens Métropole pour les chemins ruraux, mais que les crédits ouverts concernent uniquement le paiement du bureau d'étude chargé de faire le relevé des chemins de toutes les communes de la métropole.

De même un projet de Totems dans les communes situées aux entrées de la métropole est à l'étude.

Tour de table :

Karine LEFEBVRE

- Revient sur la fête du village qui a rencontré un vif succès : le rallye organisé dans la commune a beaucoup plu aux participants. Encore merci à tous les bénévoles qui ont œuvré pour que cette fête soit une réussite.
- La collecte de la banque alimentaire est encore cette année un succès. Si le poids collecté cette année (650 kgs) est un peu inférieur à ce qu'il a pu être dans le passé, il est compensé par la qualité des produits offerts (produits d'hygiène, produits pour bébé ...)
- La boîte aux lettres du Père Noël est installée à la mairie, les enfants sont invités à y déposer leur lettre ou dessin en n'oubliant pas d'indiquer leur nom et adresse pour que le Père Noël puisse leur répondre.

Jean-François CANDELIER

- Suite à la réunion qui a eu lieu le 6 octobre en mairie pour la présentation par AMETIS du nouveau réseau, M CANDELIER a rédigé une petite note de présentation qui pourra être mise sur le site de la commune. Il rappelle que la commune est desservie 14 fois par jour dans les deux sens plus 8 fois en RESAGO, c'est-à-dire que les usagers doivent demander (jusqu'à une heure avant), pour ces horaires, que le bus vienne jusqu'à VERS.
- Le 13 octobre a eu lieu la réunion du SISA (Syndicat Intercommunal de soins infirmiers du Sud Amiénois). A noter qu'une augmentation de 0.50€ des tarifs d'intervention est prévue pour 2022 et que la location de 4 véhicules pour emmener les bénéficiaires en courses est envisagée.
- Petit point sur la taxe foncière ; celle-ci n'a augmenté pour la commune que de 0.24% (augmentation due à la réévaluation annuelle des bases par l'Etat).
- Il signale que la boîte aux lettres située à l'angle de la rue Dufour et de la route de Conty est très sale. M le Maire répond que cela sera signalé à la Poste qui en est propriétaire.
- Le banc qui se trouve à cet endroit est à l'état d'abandon. M le Maire répond qu'il sera retiré car il n'a plus jamais servi depuis que l'arrêt de bus a été déplacé.

Bruno POURNY

- Le mobil-home qui se trouve sur le terrain route de Conty doit être enlevé cette semaine, ce qui va permettre de nettoyer le terrain. La commune est toujours dans l'attente de l'autorisation de commencer les travaux du parking qui doit être délivrée par le Conseil Départemental.
- Le terrain de la maison DHAILLE a été nettoyé afin de pouvoir faire intervenir un élagueur pour abattre le saule pleureur ainsi que 2 arbres qui s'y trouvent.
- La société butagaz a été contactée pour le retrait de la cuve à gaz.

Sans autre question des membres du Conseil Municipal,
Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45

Le Maire
E.DUSSART

